

SEPTEMBRE 2018 N°51

USR CGT 17 6 RUE ALBERT 1er 17025 LA ROCHELLE CEDEX



Dispensé de timbrage
Déposé le 27/09/2018
La Rochelle

Les Organisations Syndicales et associatives de retraités, l'interprofessionnel appellent à la Mobilisation en Charente Maritime le Jeudi 9 Octobre 2018

Rassemblements et manifestations à 10h30

**A La Rochelle, Place de Verdun
A Saintes, lieu non connu à l'édition du journal
A Rochefort, Place Colbert**

Dans ce numéro :

Edito	2
Lettre à Mr MACRON Perte de pouvoir d'achat, tableau.	3
Rapport du Conseil départemental, extraits	4/5
25 octobre 2018 à Rochefort, Forum sur les Centres de Santé Consultation sur la réforme des retraités	6
Pas touche aux pensions de réversion	7
Programme LSR	8

Les retraités ne sont pas des vaches à lait !!!!



Une nouvelle fois c'est en plein été que le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé les mesures concernant l'évolution du montant des retraites pour 2019 et 2020, ainsi que l'évolution d'un certain nombre d'aides sociales, telle que l'APL, qui concerne de nombreux retraités.

Après un blocage total des pensions en 2018 et une hausse de la CSG de 1,7 point au 1^{ER} janvier 2018, on nous annonce une hausse de 0,3% pour 2019 et 2020.

Cette annonce intervient alors que l'inflation est repartie à la hausse.

Les prévisions sont de 2% pour 2018, 1,6 pour 2019 et 1,8% pour 2020. En 3 ans c'est donc une perte de pouvoir d'achat de 6,5% qui risque de toucher les retraités, si le niveau de l'action ne permettait pas de faire reculer le gouvernement.

Pour une pension de 1300€ ce serait une perte de 84,5€ par mois, soit 1014€ par an.

Si l'on ajoute les pertes des années précédentes (blocage des pensions en 2014 et 2016, mise en place de la Casa de 0,3% et l'augmentation ridicule de 0,1% en 2015), c'est une perte de plus de 8% soit un mois de pension.

M Macron avait pourtant promis, pendant sa campagne électorale, qu'il maintiendrait le pouvoir d'achat des retraités, mais c'est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Les amis de notre président ne sont pas les retraités, mais les plus riches de notre pays. C'est à eux qu'il dispense ses largesses (réforme de l'ISF, suppression de la taxe sur les dividendes, maintien du CICE, qui a pourtant montré son inefficacité, baisse de l'impôt sur les sociétés, etc...). Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que les actionnaires aient vu leurs dividendes augmentés de 23,5% au premier semestre 2018, après une augmentation de 22% en 2017, 45,5% en 18 mois, elle n'est pas belle la vie ?

Les dividendes versés aux actionnaires s'élèvent aujourd'hui à 100 milliards d'euros par an. Pour rappel le plan pauvreté c'est 8 milliards d'euros sur 3 ans.

Il faut arrêter cette politique qui pèse sur l'ensemble de l'économie de notre pays. La baisse du pouvoir d'achat conduit à la baisse de la consommation qui entraîne une faible croissance ne permettant pas la création d'emplois en nombre suffisant pour endiguer la montée du chômage.

Le 9 octobre, dans toute la France, les retraités crieront, haut et fort, leur refus d'être considérés comme des vaches à lait. Ils réclameront une hausse des pensions et la suppression de la hausse de la CSG.

En Charente-Maritime 3 manifestations sont prévues :

La Rochelle : 10h30, Place de Verdun

Rochefort : 10h30, Place Colbert

Saintes : l'heure et le lieu ne sont pas encore décidés

DE L'ARGENT POUR LES RETRAITES, PAS POUR LES ACTIONNAIRES



LETTRÉ A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LES RETRAITÉS NE RENONCERONT PAS A LEURS DROITS !

Le droit au respect

Le candidat Macron s'était engagé à ne pas toucher aux petites pensions avec la hausse de la CSG qui était destinée aux retraités « aisés ». Il s'était gardé de préciser que la hausse serait calculée, non pas sur les pensions mais sur le référent fiscal. Les retraités ont le sentiment légitime d'avoir été trompés. Les tentatives de les opposer à leurs enfants salariés ou étudiants les ont blessés.

Le droit à une retraite digne de leur vie de travail

Les retraités ont contribué à faire de la France une des premières puissances mondiales. Comment leur imposer de se sacrifier en gelant leurs pensions et en leur infligeant une hausse de la CSG ? Comment envisager de remettre en cause les pensions de réversion ? Alors que leurs dépenses ne cessent d'augmenter, pour se soigner, se déplacer, se nourrir, se chauffer, se loger !

Le droit de vieillir en sécurité

L'explosion des inégalités provoque des tensions, des haines, des violences dans les villes, les quartiers, les villages même, et crée un climat d'insécurité. Les coupes dans les budgets de la protection sociale frappent la santé des plus fragiles.

Que certains d'entre eux n'aient plus les moyens de se soigner est inadmissible dans un pays comme la France.

Le droit à une juste répartition des richesses

16 millions de retraités ont produit des richesses pendant 40 ans et plus. Or l'essentiel de ces richesses a surtout servi à grossir la fortune des plus riches. Et le président Macron en même temps qu'il ponctionne les retraités supprime l'impôt sur la fortune et réduit la taxation des dividendes, acquis par le travail des salariés ! Autant de ressources qui échappent à l'impôt et aux investissements au détriment de l'économie et donc de l'emploi.

Les retraités sont toujours en colère Mr Macron !

Vous n'avez pas voulu entendre notre colère, vous l'avez méprisée. Partout nous avons fait signer la pétition des 9 organisations de retraités (3500 signatures sur le département) et nous mobiliser dès la rentrée pour exiger réparation le 3, le 9, et le 18 octobre.

Nous ne céderons rien de nos droits :

- Revalorisation de nos pensions,
- Annulation de la hausse de la CSG,
- Maintien des pensions de réversion pour les retraités actuels et futurs.

Vous n'avez pas fini d'entendre parler des retraités.

Perte de pouvoir d'achat, entre 2018 et 2020 pour une pension de 1500€ bruts, soit environ 1375€ nets

	2018	2019	2020	Total
Hausse de la CSG	-306 €	-306 €	-306 €	-918 €
Non revalorisation au niveau de l'inflation	-318 €	-222,60€	-222,60 €	-763€
Total	-624 €	-529 €	-529 €	-1 681 €

ASSEMBLEE DE SYNDIQUÉES LE 17 SEPTEMBRE 2018 à ROCHEFORT

Extraits du rapport d'introduction de Guy SILVESTRI

Nous avons besoin de porter des efforts d'explications sur 4 questions :

- **Le pouvoir d'achat et notre exigence de l'annulation de la hausse de la CSG**
- **La réforme des retraites et l'avenir des pensions de réversion**
- **La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019**
- **Le projet de budget de l'état pour 2019**

Sur le pouvoir d'achat, la situation pour les retraités est désastreuse.

- ➔ **CSG en 2018 : -1,7%**
- ➔ **Blocage des pensions en 2018 : -2%**
- ➔ **Hausse de 0,3 % (si inflation à 1,7%)**
- ➔ **Hausse de 0,3 % en 2020 (si inflation à 1,7 %)**
- ➔ **Total : 6,5 %**

Soit pour une pension de 1 300€ une perte de 81,5 E par mois soit 1 014€ par an

Si on ajoute les pertes cumulées depuis 2010, c'est une perte de quasiment 8% soit un mois de pension en moins chaque année..

Cela entraîne une baisse importante de la consommation des ménages et notamment des retraités. C'est d'ailleurs cette baisse de la consommation qui est responsable de la faiblesse de la croissance économique de la France.

La réforme des retraites.

Concertations avec les syndicats, consultation des français.e.s, un projet de loi annoncé pour début 2019 : la réforme des retraites est lancée.

Le problème ? Le gouvernement occulte les vraies questions et veut dévoiler ses intentions le plus tard possible.

1€ cotisé = les mêmes droits à retraites. Oui, mais quels droits ?

Emmanuel Macron a annoncé qu'1€ cotisé ouvrirait à chaque salarié les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes.

- ➔ D'abord le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière.
- ➔ Ensuite, les mécanismes de solidarité qui neutralisent les aléas de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire totalement supprimés.
- ➔ Surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits à retraite. Que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin carrière ? Quel montant de retraite ? Quel âge de départ ?

Un régime par points, à cotisation définies, c'est quoi ?

Qu'est-ce que cela signifie ? Que chacun percevra en fonction de ce qu'il aura cotisé durant toute sa carrière, mais que le montant de la pension ne sera pas garanti et ne sera connu seulement qu'au moment du départ en retraite.

Ce qui est bloqué c'est le montant des cotisations, que le gouvernement ne veut pas augmenter. Si elles ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse.

Mais compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce montant ne suffira pas : en conséquence, les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées.

La certitude que nous pouvons donc avoir, c'est que nous serons toutes et tous perdants.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

Si le déficit de la Sécu est quasiment résorbé, c'est au prix d'un transfert massif de remboursements vers les complémentaires santé avec une augmentation importante de celles-ci. Cela conduit de nombreuses personnes et parmi eux de très nombreux retraités à renoncer à se soigner notamment quand il s'agit des dents, des yeux et des oreilles. Petit à petit, avec la CSG et la part plus importante prise par les complémentaires santé dans le financement des dépenses de santé, c'est le fondement même de la création de la Sécu qui est en cause.

Le rapport Charpy-Dubertret préconise une règle de « solidarité » entre l'Etat et la Sécurité sociale, cette dernière devant bénéficier d'excédents budgétaires ces prochaines années. Une partie des nouveaux allègements de cotisations ne seront plus compensés par l'Etat dès 2019.

C'est la fin d'une règle d'or édictée en 2004. L'an prochain, l'Etat devrait cesser de compenser intégralement à la Sécurité sociale le coût des allègements de charges. Dans le viseur : les 500 millions d'euros liés à la suppression du forfait social sur l'intéressement et la participation dans les PME et les 2,5 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales sur les heures supplémentaires (en année pleine). Deux mesures qui seront inscrites dans le projet de [budget de la Sécurité sociale](#) pour 2019.

Après vingt ans dans le rouge, la Sécurité sociale doit en effet à peu près retrouver l'équilibre l'année prochaine.

La loi prévoit que tout ce qui sera au-dessus du seuil de 0,8 point de PIB, c'est-à-dire près de ces 20 milliards, **sera écrié au profit de l'Etat** : 3 milliards en 2019, 14 milliards en 2020, 20 milliards en 2021, et plus de 27 milliards en 2022.

On s'éloigne de plus en plus de la doctrine d'origine qui était :

« De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins »

Le rapport Charpy-Dubertret propose une refonte des recettes, très complexes, de la Sécurité sociale. Celle-ci se verrait affecter une liste limitative de prélèvements propres : cotisations et contributions sociales, CSG, taxes comportementales sur le tabac, l'alcool, les boissons sucrées. Les autres taxes diverses, comme la

taxe sur les salaires, qui ont peu à voir avec la vocation sociale du régime général, seraient redirigées vers l'Etat qui compenserait ces pertes de recettes (35 milliards au total) par un transfert de [TVA](#).

Par ailleurs, la mission souhaite élargir le champ de la loi de financement de la Sécurité sociale à l'assurance-vieillesse complémentaire, à l'assurance-chômage et aux établissements hospitaliers, soit à titre informatif, soit afin de donner la main au législateur sur leur gestion.

Le projet de budget de l'état pour 2019

En 2019 l'état va dépenser au titre du CICE 40 milliards d'euros. 20 milliards pour payer le CICE de 2018 et 20 milliards pour financer celui de 2019 puisque le gouvernement a décidé d'avancer d'un an la transformation du CICE en allègements de cotisations sociales.

Cette mesure qui a pourtant montré son inefficacité va donc être pérennisée.

On attend toujours la création du million d'emplois promis par le patron du Medef Gattaz. Les patrons empochent, suppriment des emplois (15 000 postes supprimés ou menacés chez 34 entreprises du CAC 40

Dans le même temps rien n'est fait pour combattre la fraude et l'évasion fiscale, que l'on peut estimer à 100 milliards rien que pour notre pays.

Le cabinet Janus Henderson a publié en Juillet les chiffres des **dividendes versés aux actionnaires** pour le premier semestre 2018.

Dans le monde ils ont augmenté de 12,9% et en France de 23,5% après une hausse de 22% en 2017, 45,5%, imaginez que votre retraité soit augmenté d'autant !!!! Mais c'est vrai que les actionnaires sont souvent des premiers de cordée.

Emmanuel Macron a tranché : la France renouvellera les deux composantes de son arsenal de dissuasion nucléaire, navale et aérienne.

Modernisation et renouvellement des sous-marins nucléaires, nouvelle génération de système porteur de missile, le projet de Loi de programmation militaire (LPM) pour la période 2019-2025 s'y engage : pour les décennies à venir, la dissuasion restera « la clé de voûte de notre stratégie de défense ».

Cette clef de voute a un coût : 37

Une forte austérité programmée
Évolution des différents postes budgétaires:

- 0,8% pour l'enseignement,
 - 3% pour les régimes de retraite,
 - 8,9% pour le logement,
 - 11,3% pour l'agriculture,
 - 15,8% pour le travail et l'emploi
- mais + 2,8% pour la défense.**

milliards, soit 60 % de plus que dans la dernière loi de programmation militaire. Un exploit en pleine austérité budgétaire !

Ces investissements très lourds, qui engagent les Français pour les décennies à venir, interviennent alors que la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (Ican) vient de se voir attribuer le prix Nobel de la Paix et que 122 États membres des Nations Unies ont adopté en juillet dernier un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

A NE PAS MANQUER

Qu'est-ce qu'un Centre de Santé?

INVITATION

Jeudi 25 octobre 2018

A 14h00

FORUM des Marais

Quai aux Vivres à Rochefort

Pour lutter contre la désertification médicale : de quel service public de santé AVONS-NOUS BESOIN?

Centre de Santé

Ou

Maison de Santé?

L'Union Syndicale CGT des retraités de notre département organise un après-midi de débat et d'information ouvert au public avec la participation d'Eric MAY, médecin directeur du CMS de Malakoff 92.

**Venez NOMBREUX Y PARTICIPER
Amenez amis, voisins et camarades.**

CONSULTATION GOUVERNEMENTALE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Un effet de communication gouvernementale au service de la régression sociale

Si certains se gargarisent de la consultation lancée par le gouvernement aujourd'hui sur la réforme des retraites, celle-ci est bien un semblant de démocratie.

Pas d'illusion, les problématiques et les questions posées sont orientées et les réponses attendues téléphonées.

Orientations, bien évidemment dans le sens de ce dont rêvent le gouvernement et le patronat : casser notre système des retraites par répartition et solidaire, poursuivre la baisse des pensions encore plus rapidement que celle déjà programmée par les gouvernements précédents, remettre en cause les régimes spéciaux conquis sociaux arrachés par de hautes luttes.

Le gouvernement prépare ses mauvais coups avec des techniques qui ressemblent de près à celles des DRH dans les entreprises – avis faussement pris, mise en place de groupes de travail préverrouillés, etc. – pour déboucher sur des mesures de régression sociale que le gouvernement n'assume pas et tout en se cachant derrière des « ce n'est pas de nous... c'est la consultation. »

À l'instar de cette consultation qui se voudrait « moderne », **ce que propose le gouvernement pour les retraites** c'est l'individualisation, le chacun pour soi, etc., bref, un retour en arrière de plusieurs décennies ! Cette question mérite, au contraire, un vrai débat public et contradictoire. La vraie modernité, la démocratie, c'est ça.

La CGT fait des propositions et construit le rapport de force à tous les niveaux pour défendre notre système de retraites fondé sur la répartition et la solidarité, avec des pensions égales au minimum au Smic, un taux de remplacement de 75% par rapport au salaire de référence, un départ dès 60 ans et anticipé pour ceux qui ont subi la pénibilité au travail (1 trimestre de moins par année d'exposition).

Ces propositions de progrès peuvent parfaitement être financées en mettant fin aux exonérations et aux évasions fiscales, en taxant les dividendes et en augmentant les cotisations des grosses entreprises du CAC 40 qui ne cessent de servir leurs actionnaires sans contrepartie à ceux qui créent les richesses.

Piocher dans le porte-monnaie des retraités, une vieille recette

Depuis 10 ans, les gouvernements successifs ont pris des mesures qui réduisent le pouvoir d'achat des retraités. La dernière en date : les pensions de réversion.

A la lecture du document remis aux partenaires sociaux dans le cadre de la réforme des retraites, il est stipulé « **comptenu des évolutions en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité** » doit-on maintenir les pensions de réversion ? »

Ce qui est sûr, c'est que ce gouvernement a bien la volonté de réformer les pensions de réversion. 4,4 millions de Français touchent la pension de réversion, dont 89% des femmes de plus de 65 ans. Pour certaines qui ont travaillé cela vient compléter leurs maigres pensions en touchant une part de la retraite de leur conjoint décédé. Pour 1 million d'entre elles (1 femme sur 4) cette pension est la seule source de revenu pour vivre ou survivre.

Les majorations pour enfant qui augmentent de 11,3% la pension des femmes est également dans le viseur, puisque dans le projet la durée de cotisation ne sera plus prise en compte pour le calcul de la pension, seuls les salaires seront pris en compte. Pourtant les pensions de réversion et les majorations pour enfants permettent de réduire les inégalités entre Femmes et Hommes. Ces revenus empêchent certaines de sombrer dans la pauvreté.

Ce droit fondamental de solidarité des systèmes de retraite doit être conforté.

En publiant son plan de pauvreté, Macron confirme son attachement à une politique génératrice d'inégalités et s'en prend aux aides sociales qui coûteraient trop de « pognon » à la nation. Derrière ses déclarations d'intention et quelques mesures de bon sens, il veut se débarrasser de cette image de « Président des riches ». Ce n'est pas en brandissant les 8 milliards d'euros sur 4 ans en faveur des 8,8 millions de personnes que cela va changer la situation.

Il faut placer immédiatement ce chiffre (8 milliards) en face de celui des 3 milliards d'euros par an, que l'état va économiser par :

↳ la baisse des allocations sociales et des pensions, dû à la faible inflation.

↳ La réduction des versements de 1,7 milliards d'euros aux aides aux logements (APL).

Autrement dit, pour financer la lutte contre la pauvreté, le gouvernement va piocher dans les revenus des personnes un peu moins pauvres. La redistribution s'opère qu'à l'intérieur des classes populaires.

L'argent existe pour satisfaire ces revendications, le gouvernement dilapide un « pognon de dingue » pour le capital.

↳ Transfère du CICE en baisses de cotisations pérennes pour un total de **20 milliards d'euros**.

↳ Baisse de l'impôt sur les sociétés passant de **33,33% à 31% en 2019, puis 28% en 2020, 26,5% en 2021, pour atteindre 25% en 2022 (gain cumulé : 13,6 milliards d'euros en 2022.**

↳ Suppression de l'ISF (impôt sur la fortune), remplacé par un IFI (impôt sur la fortune immobilière), exonérant les biens immobiliers, dont les actions, (**5 milliards par an offert aux plus fortunés**).

↳ Création de la Flat Tax sur les revenus financiers, soumis au barème de l'impôt sur le revenu à 45% et qui sera désormais plafonné à hauteur de 30%, CSG comprise (**économie de 1,9 milliards d'euros pour les ménages les plus fortunés**).

↳ En 2018, la barre des **100 milliards de profit pour les entreprises** pourrait être atteinte, un record en perspective. Etc..

La CGT exige :

♦ **Le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins 1 enfant..**

♦ **De porter la pension de réversion à 75% de la pension du conjoint décédé sans condition d'âge et de ressources**

♦ **Le partage des droits en cas de concubinage et de divorce**

♦ **La prise en compte du PACS et du concubin**

Tout cela traduit bien une politique de classe au sens même de Marx, celle qui favorise la classe capitaliste dominante, propriétaire des moyens de production au détriment du peuple, L'enjeu revendicatif et politique est celui de la réduction du « coût du capital » et de la redistribution des richesses.

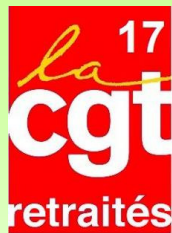
Alors « OUI » nous pouvons faire reculer le gouvernement le 9 Octobre à condition de mobiliser l'ensemble des retraités et d'être nombreux dans les cortèges CGT qui se dérouleront à La Rochelle, Rochefort et Saintes.

Marchons contre cette politique qui méprise les retraités et veut nous diviser. Sachons nous souder les coudes pour dire « STOP CA SUFFIT », ne courbons pas l'échine et relevons la tête.

Josiane Champion

**pas touche
aux pensions
de réversion**

NOS PERMANENCES



La Rochelle
les mardis et jeudis
de 15h à 17h,
1er étage 6 rue Albert 1er
☎ /fax 05 46 41 71 34
Email
usrcgt17@wanadoo.fr

USLR Saintes

les jeudis de 9 h à 12 h,
1 rue Louis Sercan
☎ 09 77 89 88 13
fax 05 46 93 10 91

Surgères

le jeudi à partir de 17 h 45
☎ 05 46 07 50 23

**Pour tout renseignement
USR CGT 17 LA ROCHELLE**



Le 06 septembre, voyage à Faymoreau et Vouvant.

Encore une belle et bonne journée passée ensemble à découvrir le travail dans la mine et la vie des mineurs à Faymoreau puis visite de Vouvant et des œuvres de la fée Mélusine... .



Octobre

Le 08 : Spectacle musical comique de la compagnie « Tous en scène » : Urgences présidentielles à Longèves à 15h

Vendredi 19 : après-midi festif salle de La PALLICE avec **Thierry BOBINET** et son pianiste **Dominique FAUCHARD** à 15h. **Goûter avec le « Le petit géant traiteur »** Jean Charles **Réservation 05 46 01 52 64 . Participation: 20 €**

DU 23 AU 28 Séjour en Aveyron et dans le Lot

Novembre

Samedi 03 : Thé dansant salle du Camélia à Saintes

Jeudi 15 : journée à Montmorillon, découvrez l'univers du Livre.

Décembre

Samedi 01 : « Stars 80 Triomphe » à La Rochelle

: **Loto** à La Pallice La Rochelle

Vendredi 07 : AM visite de la **Ferme Malterie Brasserie « La 17 »** aux ESSARDS de ST POR-



Pour tout renseignement s'adresser à :
LANDOUAR Claire Tel 05 46 93 55 90
PREVOST Colette Tel 05 46 67 06 67
Site : Http://lsr17.e-monsite.com